



Droit de renouvellement sejour

Par **TOTO 93**, le **18/12/2011** à **18:16**

Bonjour,

Voilà j eu un titre de séjour temporaire vpf par la décision du tribunal administrative en début 2011 a cause d une maladie et la le délai s arrive a périmer et de coup j suis un demandeur d'emploi et j pas eu un travail jusqu'à maintenant et de plus j fait encore mes traitements périodiques à chaque 3 mois a l hôpital car j ai une maladie au long cours
je veux demande est ce que j le droit de renouvellement ou pas et de plus j ai changé mon domicile chez un mr au département seine Saint Denis